



LEGENDE

----- Limite nord de l'étude.

 ZONE ROUGE: zone inconstructible.

 ZONE BLEUE: zone soumise à des mesures de prévention.

NATURE DU RISQUE
G : glissement.

C : coulée.

R : ravinement.

 zone non exposée.

L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE EST SOUMIS A UN RISQUE SISMIQUE

2B

PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE MENTON

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS
PREVISIBLES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN
ET DE SEISME

PLAN DE ZONAGE

COPIE CERTIFIEE CONFORME
L'ingénieur divisionnaire des T.P.E.
Chef du service aménagement
urbanisme opérationnel


Bernard MARTIN

Echelle : 1/2000

OCTOBRE 2000

PRESCRIPTION D'UN PLAN D'EXPOSITION AUX RISQUES (PER) le : 31 juillet 1987

VALANT PPR conformément à la loi n° 95.101 du 2 février 1995

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 26 Novembre 1999

ENQUETE DU 11 Octobre au 10 Novembre 1999

APPROBATION DU PPR : 14 Février 2001



DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT
SERVICE AMENAGEMENT URBANISME OPERATIONNEL